



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

18 décembre 2017

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **18 décembre 2017 à 20 h 05**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 1
Madame Mélanie Matte, conseillère du district 2
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 3
Monsieur Danny Stewart, conseiller du district 4
Monsieur Joël Charbonneau, conseiller du district 5
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Sont présents le directeur général et la greffière.

Autres personnes présentes : la directrice générale adjointe, la directrice des communications et relations publiques, le directeur du Service de police, le directeur du Service de l'urbanisme et le trésorier par intérim.

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 18 décembre 2017

ORDRE DU JOUR

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**
3. **Procès-verbal**
 - 3.1 Séance ordinaire du 20 novembre 2017;
4. **Règlements**
 - 4.1 Règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Mont-Tremblant - présentation du projet de règlement;
 - 4.2 Règlement (2017)-101-17 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement aux conditions d'émission de permis de construction pour diverses dispositions - adoption de règlement;
 - 4.3 Règlement (2017)-102-45-1 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions - avis de motion et présentation du projet de règlement;
 - 4.4 Règlement (2017)-155 établissant les taux de taxes pour l'année 2018 - présentation du projet de règlement;
 - 4.5 Règlement modifiant le règlement (2002)-19 concernant les lieux de circulation, les règles d'utilisation et les règles de circulation des motoneiges, des véhicules tout terrain et des autres véhicules hors route sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant - avis de motion et présentation du projet de règlement;
5. **Administration**
 - 5.1 Approbation du rapport mensuel de la direction générale;
 - 5.2 Participation à la formation de l'Union des municipalités du Québec pour les nouveaux élus;
 - 5.3 Centre d'études collégiales de Mont-Tremblant - contribution;
 - 5.4 Demande au gouvernement provincial - octroi d'un budget distinct pour les événements IRONMAN;
 - 5.5 Impression du journal du citoyen Le Tremblantois - contrat;
 - 5.6 Calendrier des séances 2018;
 - 5.7 Nominations et autorisations de représenter la Ville de Mont-Tremblant dans les modes de règlement des différends;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

18 décembre 2017

- 5.8 Nomination du maire suppléant;
- 5.9 Nominations sur les différents comités, commissions, associations et organismes de la Ville;

6. Ressources humaines

7. Gestion financière

- 7.1 Liste des comptes à payer;
- 7.2 Retiré;
- 7.3 Affectation du surplus non affecté;
- 7.4 Transfert du surplus accumulé affecté au surplus accumulé non affecté;

8. Urbanisme

- 8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogations mineures :
 - 8.1.1 175, route 117 - augmentation de la superficie occupée par des marques de commerce;
 - 8.1.2 Chemin des Castors - réduction du pourcentage de l'espace naturel;
 - 8.1.3 Chemin de la Presqu'île - réduction du pourcentage de l'espace naturel;
 - 8.1.4 468, rue de Saint-Jovite - augmentation de la superficie occupée par des marques de commerce;
- 8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 27 novembre 2017;
- 8.3 Identification d'un toponyme pour une allée d'accès d'un projet intégré et deux rues;
- 8.4 Autorisation de signatures pour servitudes - lot 2 803 233 du cadastre du Québec - 1979, chemin du Village - Sobey's Québec inc.;
- 8.5 Résiliation du bail d'occupation du Parc linéaire - boîtes postales du parc du Voyageur;
- 8.6 Acquisition de terrain pour l'Espace public - lot 3 278 008 du cadastre du Québec;
- 8.7 Plan d'action d'accessibilité universelle - adoption et création de comité;

9. Travaux publics

- 9.1 Entente pour l'utilisation conjointe de bornes de raccordement communes (BRC) - projet de développement INDIGO;
- 9.2 Retiré;
- 9.3 Mandat à l'UMQ - achat d'abat poussière pour 2018;
- 9.4 Barrage du lac Bobby (X0005382) - autorisation de signature;
- 9.5 Projet du Plateau Natura phase IV - secteur de la Pinède - parties 1 et 2 - acceptation provisoire des travaux municipaux de niveau I;
- 9.6 Demande d'aide financière - programme de soutien aux installations sportives et récréatives phase IV;
- 9.7 Échange de terrains - barrage du lac Maskinongé;
- 9.8 Bouclage et prolongement du réseau d'aqueduc - servitude chemin des Eaux-Vives - autorisation de signature;

10. Environnement

- 10.1 Délégation de compétence MRC - collecte et transport des matières résiduelles.

11. Culture et loisirs

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

18 décembre 2017

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbal

CM17 12 385

3.1 Séance ordinaire du 20 novembre 2017

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Danny Stewart

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 20 novembre 2017, tel que déposé, en abrogeant la résolution CM17 11 355 et en modifiant la résolution CM17 11 375 par le remplacement du montant de « 20 486,36 \$ » par « 21 353,48 \$ ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

4.1 Règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Mont-Tremblant - présentation du projet de règlement

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Pascal De Bellefeuille lors de la séance ordinaire du 20 novembre 2017;

Le projet de règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Mont-Tremblant est déposé séance tenante et présenté par monsieur Pascal De Bellefeuille.

CM17 12 386

4.2 Règlement (2017)-101-17 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement aux conditions d'émission de permis de construction pour diverses dispositions - adoption de règlement

Le projet de règlement ayant été présenté à la séance du 2 octobre 2017, la greffière en mentionne l'objet.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par madame Roxanne Lacasse à la séance ordinaire du 20 novembre 2017;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2017)-101-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES PERMIS ET CERTIFICATS (2008)-101 RELATIVEMENT AUX CONDITIONS D'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION POUR DIVERSES DISPOSITIONS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

18 décembre 2017

CM17 12 387

4.3 Règlement (2017)-102-45-1 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions - avis de motion et présentation du projet de règlement

Avis de motion est donné par madame Roxanne Lacasse à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le Règlement (2017)-102-45-1 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions.

M. Louis-Martin Levac, directeur du Service de l'urbanisme, fait la présentation du règlement modifiant le règlement de zonage.

4.4 Règlement (2017)-155 établissant les taux de taxes pour l'année 2018 - présentation du projet de règlement

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Pierre Labonté lors de la séance ordinaire du 20 novembre 2017;

Le projet de règlement établissant les taux de taxes pour l'année 2018 est déposé et présenté séance tenante par la greffière.

CM17 12 388

4.5 Règlement modifiant le règlement (2002)-19 concernant les lieux de circulation, les règles d'utilisation et les règles de circulation des motoneiges, des véhicules tout terrain et des autres véhicules hors route sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant - avis de motion et présentation du projet de règlement

Avis de motion est donné par monsieur François Marcoux à l'effet qu'il sera présenté pour adoption lors d'une prochaine séance, un Règlement modifiant le règlement (2002)-19 concernant les lieux de circulation, les règles d'utilisation et les règles de circulation des motoneiges, des véhicules tout terrain et des autres véhicules hors route sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant.

La greffière présente le projet de règlement qui visera notamment à :

- uniformiser avec la réglementation provinciale la distance à respecter pour la circulation des motoneiges à proximité des habitations, des établissements de santé et ou d'une aire réservée à la pratiques d'activités culturelles, éducatives, récréatives ou sportives. La distance actuelle de 300 m deviendra 30 m pour les sentiers d'avant 2011 et 100 m pour les sentiers d'après 2011;
- mettre à jour les cartes en annexes qui illustrent les lieux de circulations de motoneiges ainsi que les catégories de sentier (avant/après 2011).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

5. Administration

CM17 12 389

5.1 Approbation du rapport mensuel de la direction générale

Il est proposé madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Danny Stewart

ET RÉSOLU d'approuver les décisions de la direction générale concernant la gestion des ressources humaines, dont notamment les dépenses concernant les embauches temporaires, ainsi que la liste des dépenses, les transferts de fonds et les contrats autorisés, telles que mentionnées au rapport mensuel déposé séance tenante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

18 décembre 2017

CM17 12 390

5.2 Participation à la formation de l'Union des municipalités du Québec pour les nouveaux élus

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser madame la conseillère Mélanie Matte ainsi que messieurs les conseillers Danny Stewart et Joël Charbonneau à participer au programme de formation pour les nouveaux élus de l'Union des municipalités du Québec qui aura lieu les 12 et 13 janvier 2018 à Mont-Tremblant et de payer les frais d'inscription pour un montant total de 750 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-110-00-454).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM17 12 391

5.3 Centre d'études collégiales de Mont-Tremblant - contribution

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE verser une contribution de 5 000 \$, payable par le surplus libre accumulé, à la fondation du cégep de Saint-Jérôme au profit du Centre d'études collégiales de Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM17 12 392

5.4 Demande au gouvernement provincial - octroi d'un budget distinct pour les événements IRONMAN

CONSIDÉRANT la notoriété des événements IRONMAN depuis 2012 par l'obtention de nombreux prix et distinctions tant au niveau provincial, national qu'international;

CONSIDÉRANT QU' avec l'implantation du Centre d'informations régionales IRONMAN et l'arrivée de la Route IRONMAN (première au monde), Mont-Tremblant est devenue une destination d'entraînement reconnue par la population athlétique internationale;

CONSIDÉRANT la visibilité du Québec tant sur la scène internationale que mondiale, avec une couverture médiatique sans cesse croissante, soit uniquement pour le Championnat du monde en 2014, 119 752 936 en impressions médias;

CONSIDÉRANT la possibilité pour la Ville de Mont-Tremblant d'accueillir à nouveau un Championnat du monde 70.3 en 2020, pour lequel Mont-Tremblant fut l'hôte en 2014 de 2 700 athlètes provenant de 87 pays;

CONSIDÉRANT QU' avec des recettes touristiques évaluées à 72 M\$ sur une période de 5 ans et des investissements majeurs en immobilier par certains athlètes estimés à plus de 70 M\$, Mont-Tremblant représente un apport incontestable au développement économique et touristique pour le gouvernement provincial. Les événements IRONMAN constituent un produit gagnant pour les investisseurs étrangers et pour l'économie du Québec;

CONSIDÉRANT la nouvelle entente quinquennale intervenue avec IRONMAN CANADA Inc. d'où la nécessité pour la Ville de Mont-Tremblant de maintenir sur son territoire un haut niveau de sécurité du réseau routier tant municipal que provincial, des infrastructures de qualité répondant aux attentes de sa clientèle athlétique et ce, toujours dans sa poursuite de produire des événements avec de hauts



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

18 décembre 2017

standards de qualité et un accueil à l'image du Québec pour sa clientèle athlétique et de visiteurs venant par milliers à chaque événement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE sensibiliser le gouvernement du Québec à la nécessité qu'il se dote d'un budget distinct pour les événements IRONMAN à compter de 2018 jusqu'en 2021, afin de garantir son implication tant au niveau de ses infrastructures que de sa sécurité routière et de ses différentes équipes multidisciplinaires, lesquels sont des éléments essentiels et incontournables pour la tenue des événements IRONMAN et pour l'accueil de plusieurs milliers d'athlètes et visiteurs au Québec dans les années à venir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM17 12 393

5.5 Impression du journal du citoyen Le Tremblantois - contrat

CONSIDÉRANT QUE

la Ville a procédé à une demande de prix sur invitation pour l'impression du journal du citoyen Le Tremblantois et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Imprimerie Léonard inc.	15 576 \$
L'Artographe inc.	18 780 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'attribuer le contrat à l'entreprise Imprimerie Léonard inc. au montant de 15 576 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-110-00-341), pour l'impression de quatre éditions du journal citoyen Le Tremblantois de 28 pages avec papier Rolland Opaque 30 - 140M, avec marge perdue, pour l'année 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM17 12 394

5.6 Calendrier des séances 2018

CONSIDÉRANT

les dispositions de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU QUE les séances ordinaires du conseil municipal auront lieu en 2018 immédiatement après la séance du conseil d'agglomération et selon le calendrier suivant :

- Lundi, 22 janvier
- Lundi, 12 février
- Lundi, 12 mars
- Lundi, 9 avril
- Lundi, 14 mai
- Lundi, 11 juin
- Lundi, 16 juillet
- Lundi, 13 août



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

18 décembre 2017

Lundi, 10 septembre
Mardi, 9 octobre
Lundi, 12 novembre
Lundi, 17 décembre

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM17 12 395

5.7 Nominations et autorisations de représenter la Ville de Mont-Tremblant dans les modes de règlement des différends

CONSIDÉRANT QUE le nouveau *Code de procédure civile* privilégie les modes privés de prévention et de règlement des différends;

CONSIDÉRANT QUE la tenue de conférence de règlement à l'amiable fait notamment partie de ces modes de règlement des différends;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire qu'au moins un représentant de la Ville soit présent avec les avocats lors de ces conférences;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Mélanie Matte

ET RÉSOLU :

QUE le directeur général, la directrice générale adjointe, la greffière et le greffier adjoint représentent la Ville de Mont-Tremblant lors de la tenue de tout mode de règlement des différends, notamment lors de conférence de règlement à l'amiable, de les autoriser individuellement à poser tout acte nécessaire et à signer tout document, le tout conformément aux instructions qu'ils auront reçues du conseil municipal;

QUE la présente résolution abroge et remplace les résolutions CM16 08 280 et CM17 01 012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM17 12 396

5.8 Nomination du maire suppléant

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les cités et villes* oblige les municipalités qu'elle régit à désigner un membre du conseil comme maire suppléant pour une période déterminée par le conseil;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* stipule qu'en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacance de son poste, il est remplacé au conseil de la MRC par un substitut que le conseil de la Ville désigne;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU QUE monsieur Pascal De Bellefeuille soit désigné comme maire suppléant de la Ville de Mont-Tremblant et comme substitut du maire au conseil de la MRC pour la période du 18 décembre 2017 au 11 juin 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM17 12 397

5.9 Nominations à divers comités, commissions, associations et organismes

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

18 décembre 2017

Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU DE nommer les membres du conseil suivants sur les comités, commissions, associations et organismes ci-après énumérés :

COMITÉS ET COMMISSIONS	NOMINATIONS
Comité consultatif d'urbanisme (CCU)	Monsieur Pascal De Bellefeuille Monsieur Joël Charbonneau Madame Roxanne Lacasse
Comité consultatif pour l'opération du centre aquatique	Madame Mélanie Matte Madame Sylvie Vaillancourt
Comité d'embellissement	Madame Mélanie Matte Madame Sylvie Vaillancourt
Comité de jumelage	Monsieur François Marcoux
Comité de quartier no 1 (Vieux Village)	Monsieur Pascal De Bellefeuille Madame Mélanie Matte
Comité de quartier no 4 (Comité urbain)	Madame Sylvie Vaillancourt Monsieur Pierre Labonté
Comité des lacs	Monsieur François Marcoux
Comité organisateur d'événements en environnement (COE)	Monsieur François Marcoux
Commission culturelle	Madame Mélanie Matte Madame Roxanne Lacasse
Commission du suivi de la politique familiale	Madame Mélanie Matte Madame Sylvie Vaillancourt

ASSOCIATIONS ET ORGANISMES	NOMINATIONS
Agir pour la Diable	Monsieur François Marcoux
Association de villégiature Tremblant (AVT)	Monsieur Pascal De Bellefeuille
Association touristique des Laurentides (ATL)	Monsieur Pascal De Bellefeuille
CASA des Laurentides	Madame Sylvie Vaillancourt
Centre de ski de fond Mont-Tremblant	Monsieur François Marcoux Madame Sylvie Vaillancourt
Chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant (CCGMT)	Monsieur Danny Stewart
Comité parc linéaire - MRC des Laurentides	Monsieur François Marcoux
Conseil de la culture des Laurentides	Madame Roxanne Lacasse
Conseil régional de l'environnement des Laurentides (CRE Laurentides)	Monsieur François Marcoux
Loisirs des Laurentides	Madame Roxanne Lacasse
Développement économique Mont-Tremblant (DEM)	Monsieur François Marcoux Madame Sylvie Vaillancourt
Événements sportifs Mont-Tremblant (ESMT)	Maire ou suppléant
Plein air Mont-Tremblant (PAMT)	Monsieur François Marcoux Madame Sylvie Vaillancourt
Table d'harmonisation du parc national du Mont-Tremblant	Maire ou suppléant

La présente résolution abroge toute résolution antérieure concernant la nomination des membres du conseil sur ces comités, commissions, associations et organismes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

7. Gestion financière

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Danny Stewart

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de novembre 2017 au montant de 246 496,23 \$.

CM17 12 398



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

18 décembre 2017

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Retiré

CM17 12 399

7.3 Affectation du surplus non affecté

CONSIDÉRANT QUE les résultats de l'année financière 2016 ont démontré des surplus reliés aux différentes réserves des secteurs Saint-Jovite et Mont-Tremblant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Danny Stewart

ET RÉSOLU d'autoriser l'affectation du surplus non affecté aux différentes réserves soit aqueduc et égout des secteurs Saint-Jovite et Mont-Tremblant et des matières résiduelles de Mont-Tremblant, pour un montant total de 405 984,95 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM17 12 400

7.4 Transfert du surplus accumulé affecté au surplus accumulé non affecté

CONSIDÉRANT QUE la Ville a affecté des sommes pour différents projets;

CONSIDÉRANT QUE le coût moindre pour la réalisation de certains projets et le rapport du trésorier par intérim faisant état des sommes inutilisées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Danny Stewart

ET RÉSOLU DE transférer le solde de 117 123,90 \$ du surplus accumulé affecté au surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogations mineures

8.1.1 175, route 117 - augmentation de la superficie occupée par des marques de commerce

Cette demande de dérogation mineure (2017-DM-179) vise à autoriser l'installation d'une enseigne comportant des marques de commerce sur 31 % de sa superficie plutôt que sur 20 %.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU17-11-249)

Questions du public : aucune question n'est posée.

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

8.1.2 Chemin des Castors - réduction du pourcentage de l'espace naturel

Cette demande de dérogation mineure (2017-DM-214) vise à autoriser un pourcentage d'espace naturel de 79,2 % plutôt que de 85 % suite à la construction d'une résidence projetée.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU17-11-245)



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant
18 décembre 2017**

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.3 Chemin de la Presqu'île - réduction du pourcentage de l'espace naturel

Cette demande de dérogation mineure (2017-DM-220) vise à autoriser un pourcentage d'espace naturel de 59 % plutôt que de 70 % suite à la construction d'une résidence projetée.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU17-11-246)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.4 468, rue de Saint-Jovite - augmentation de la superficie occupée par des marques de commerce

Cette demande de dérogation mineure (2017-DM-227) vise à autoriser :

- l'installation de 7 enseignes sur auvents plutôt que de 2;
- que la superficie d'affichage sur 6 de ces 7 enseignes soit occupée à 100 % par une marque de commerce plutôt qu'à 20 %.

Le CCU recommande de refuser cette demande. (CCU17-11-247)

Questions du public : aucune question n'est posée.

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, madame la conseillère Sylvie Vaillancourt déclare qu'elle a un intérêt pécuniaire relativement au sujet suivant à l'ordre du jour. Elle s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

CM17 12 401

8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 27 novembre 2017

CONSIDÉRANT la tenue, séance tenante, d'une consultation publique pour les demandes de dérogations mineures;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU :

D' accepter la recommandation CCU17-11-252 visant la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale concernant la modification de la façade et d'installation d'enseignes pour le local B-6 du 116, chemin de Kandahar conformément à l'option 2 de la proposition transmise le 12 décembre 2017 et composée des couleurs Sico Paris 1900, Starry Night Blue et Soft-shell Clam issues de la charte des couleurs de Station Mont Tremblant datée de juin 2017, le tout conditionnellement au dépôt d'une garantie financière équivalant à 2 % de la valeur du projet (minimum 500 \$, maximum 10 000 \$);

D' entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme suivantes, incluses au procès-verbal du 27 novembre 2017 :

Accepter conditionnellement la demande du projet intégré d'habitation sur la propriété suivante :

Adresse	# de la décision du CCU
Rue Labelle (intersection rue Trudel)	CCU17-11-243

en ajoutant une seconde condition à l'effet que, s'il y a lieu, la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels soit versée en argent. La présente résolution ne dispense pas le requérant de respecter intégralement la réglementation applicable au moment d'obtenir le ou les permis de lotissement.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

18 décembre 2017

Accepter les demandes de dérogations mineures sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
Chemin des Castors	CCU17-11-245
Chemin de la Presqu'île	CCU17-11-246
175, route 117	CCU17-11-249

Refuser la demande de dérogation mineure sur la propriété suivante :

Adresse	# de la décision du CCU
468, rue de Saint-Jovite	CCU17-11-247

Accepter conditionnellement les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
Rue Labelle (intersection rue Trudel)	CCU17-11-244
175, route 117	CCU17-11-250
20, chemin Napoléon	CCU17-11-251
1757, route 117	CCU17-11-253
1012, rue de Saint-Jovite	CCU17-11-254
655, rue de Saint-Jovite	CCU17-11-255
1600, route 117	CCU17-11-256

Refuser la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale sur la propriété suivante :

Adresse	# de la décision du CCU
468, rue de Saint-Jovite	CCU17-11-248

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

Madame la conseillère Sylvie Vaillancourt reprend part aux délibérations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM17 12 402

8.3 Identification d'un odonyme pour une allée d'accès d'un projet intégré et deux rues

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer l'allée d'accès du projet intégré situé entre les rues Dessureault et François-Xavier-Legault, sur le lot 5 907 330 du cadastre du Québec, et que la proposition rend hommage aux colons fondateurs qui devaient défricher leur terre (les abattis, soit les débris de défrichage, étaient rassemblés en tas pour les faire brûler);

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer les deux rues du projet Indigo situé près de l'intersection des rues Labelle et Émond, sur le lot 6 129 280 du cadastre du Québec et que les propositions font référence à feu monsieur Charlie Forbell, résident de ce secteur qui a travaillé à l'auberge Gray Rocks et pour Wheeler Airlines presque toute sa vie, s'est construit un avion, a appris par lui-même à le piloter pour après l'enseigner aux pilotes de la Seconde Guerre mondiale;

CONSIDÉRANT la Politique relative à la toponymie de la Ville adoptée par la résolution CM11 04 150 et que l'allée des Abattis provient de la banque de toponymes pour les nouvelles voies de circulation et nouveaux parcs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU :



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

18 décembre 2017

DE nommer l'allée d'un projet intégré identifiée par le lot 5 907 330 du cadastre du Québec, *l'allée des Abattis*;

DE nommer la plus petite rue située sur le lot 6 129 280 du cadastre du Québec, *la rue de l'Aviateur*;

DE nommer la plus longue rue située sur le lot 6 129 280 du cadastre du Québec, *la rue Charlie-Forbell*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM17 12 403

8.4 Autorisation de signatures pour servitudes - lot 2 803 233 du cadastre du Québec - 1979, chemin du Village - Sobeys Québec inc.

CONSIDÉRANT QUE l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant, dans le cadre de son Plan particulier d'urbanisme (PPU) de 1995, a réalisé des travaux sur le chemin du Village en partie sur des terrains privés et qu'il y a lieu de régulariser ces situations;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot 2 803 233 consent à l'enregistrement d'une servitude en faveur de la Ville pour la présence d'un trottoir, de deux lampadaires et de fils électriques souterrains sur sa propriété sise au 1979, chemin du Village;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU :

D' autoriser l'acquisition d'une servitude sur le lot 2 803 233 du cadastre du Québec pour la construction, l'entretien, la réparation et le remplacement d'un trottoir, de deux lampadaires et de fils électriques souterrains;

DE mandater les professionnels nécessaires à la réalisation de ce projet, tous les frais relatifs à cette transaction étant assumés par la Ville (poste budgétaire 02-610-00-419).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM17 12 404

8.5 Résiliation du bail d'occupation du parc linéaire - boîtes postales du parc du Voyageur

CONSIDÉRANT le bail d'occupation du parc linéaire pour l'aménagement des boîtes postales au parc du Voyageur signé en novembre 2001 avec la MRC des Laurentides et permettant leur entretien;

CONSIDÉRANT QUE les boîtes postales sont aménagées et que la résolution 2002-517 de la Ville indique que l'entretien des boîtes postales relève de Postes Canada et non plus de la Ville;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de résilier le bail signé avec la MRC pour qu'il puisse être transféré à Postes Canada;

CONSIDÉRANT QU' un avis de 60 jours doit précéder la date où le bail sera résilié et, au jour ainsi fixé, le contrat et tous les droits qu'il confère prendront fin;

CONSIDÉRANT QUE malgré l'article 4.4 du bail, la Ville ne retirera pas les boîtes postales ni ses aménagements puisque la MRC



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

18 décembre 2017

entamera des démarches pour que Postes Canada reprenne le bail d'occupation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU :

DE transmettre un avis à la MRC des Laurentides lui indiquant la résiliation du bail d'occupation intervenu en 2001 avec la MRC des Laurentides dans les 60 jours de la réception de l'avis;

D' aviser Postes Canada que la Ville résiliera le bail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM17 12 405

8.6 Acquisition de terrain pour l'Espace public - lot 3 278 008 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT QU' un programme particulier d'urbanisme est en vigueur en vertu du règlement (2013)-100-13, lequel prévoit l'aménagement d'espace de stationnement au centre-ville et à proximité de l'Espace public;

CONSIDÉRANT QUE ce programme particulier désigne le centre-ville et permet notamment à la Ville d'acquérir ou d'aliéner des immeubles aux fins qu'il prévoit, conformément à l'article 85.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté la résolution CM17 02 052 décrétant l'acquisition du lot 3 278 008 du cadastre du Québec de gré à gré ou par voie d'expropriation et qu'aucun accord n'est intervenu avec le propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a déposé et fait signifier un avis d'expropriation au propriétaire du lot 3 278 008;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a pris connaissance d'un rapport de monsieur Julien Bruyère relativement à l'indemnité d'expropriation à être versée;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de procéder à la signification et l'inscription au Registre foncier d'un avis de transfert de propriété dudit lot 3 278 008 en faveur de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE nonobstant l'article 53.11 de la *Loi sur l'expropriation* suivant lequel au moins 70 % de l'indemnité provisionnelle doit être déposée à la Cour, la Ville entend toujours démontrer sa bonne foi en déposant l'entièreté de l'offre détaillée de l'expropriante, correspondant à l'indemnité d'expropriation reconnue par l'évaluateur agréée de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par monsieur Danny Stewart

ET RÉSOLU :

D' autoriser le dépôt d'une somme de 183 000 \$ au greffe de la Cour supérieure, district de Terrebonne, au bénéfice de l'exproprié;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

18 décembre 2017

DE mandater Me Denis Dubé de signifier et d'inscrire au Bureau de la Publicité des droits de Terrebonne un avis de transfert de propriété du lot 3 278 008 en faveur de la Ville de Mont-Tremblant;

QUE tous les frais inhérents à cette acquisition soient payables par le surplus libre accumulé (projet 2014-81);

D' autoriser le maire et la greffière à signer tous les documents nécessaires aux fins de donner effet à la présente résolution.

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM17 12 406

8.7 Plan d'action d'accessibilité universelle - adoption et création d'un comité

CONSIDÉRANT QUE l'accès universel s'adresse à une clientèle diversifiée dont la mobilité est réduite de façon temporaire ou permanente;

CONSIDÉRANT l'enjeu du vieillissement de la population;

CONSIDÉRANT QUE le 6 janvier 2016, l'Association Clair Soleil a sensibilisé la Ville sur les difficultés d'accessibilité des espaces privés et publics;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Mélanie Matte

ET RÉSOLU :

D' adopter le plan d'action d'accessibilité universelle 2018-2020 qui vise à améliorer l'accessibilité des lieux publics du territoire et d'adhérer aux objectifs du plan d'action qui sont :

- de considérer l'accessibilité universelle dans tous les projets municipaux;
- de corriger les obstacles aux différents lieux publics;
- d'encourager les commerçants du territoire à rendre leur établissement universellement accessible;

DE former un comité ad hoc composé du directeur du Service de l'urbanisme, d'un représentant du Service des travaux publics, d'un élu, d'un représentant de l'Association Clair Soleil et d'un citoyen pour assurer le suivi du plan d'action.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Travaux publics

CM17 12 407

9.1 Entente pour l'utilisation conjointe de bornes de raccordement communes (BRC) - projet de développement INDIGO

CONSIDÉRANT QUE par la résolution CM17 10 324, la Ville a procédé à la conclusion d'une entente relative aux travaux municipaux avec les requérants 9251-7465 Québec inc. et 9351-2663 Québec inc., représenté par leur président monsieur Cédric Grenon, pour la construction de rues et le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire pour le projet de développement INDIGO;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Grenon souhaite mettre en place un réseau de distributions câblées souterrain (électricité et télécommunication) qui serait combiné à un réseau d'éclairage public;

CONSIDÉRANT QUE les luminaires mis en place intègreraient un cabinet de bornes de raccordement commun (BRC) permettant la



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

18 décembre 2017

fourniture des différents services câblés souterrains distribués par les entreprises d'utilités publics;

CONSIDÉRANT QUE les luminaires et les cabinets seront propriétés de la Ville au moment de leur municipalisation et qu'elle deviendra responsable de leur entretien;

CONSIDÉRANT QU' une entente pour l'utilisation conjointe des BRC est nécessaire afin de définir les obligations et les responsabilités des différentes entreprises concernées par l'usage des BRC;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt

Appuyé par monsieur Danny Stewart

ET RÉSOLU :

D' accepter le développement des réseaux de distributions câblés souterrains sur le projet de développement INDIGO réalisé par 9251-7465 Québec inc. et 9351-2663 Québec inc.;

D' accepter la municipalisation et la prise en charge des luminaires et cabinets de BRC qui auront été mis en place et que la présente est conditionnelle à ce que monsieur Cédric Grenon remette à la Ville une borne de recharge avec luminaire complet additionnel pour le maintien en inventaire par la Ville de la borne en cas de bris ou de remplacement;

D' autoriser le directeur du Service des travaux publics à signer l'Entente pour l'utilisation conjointe de bornes de raccordement commun (BRC) à intervenir avec Hydro-Québec et les entreprises de distribution de réseaux câblés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 Retiré

CM17 12 408

9.3 Mandat à l'UMQ - achat d'abat poussière pour 2018

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* permettant à une ville de conclure avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ) une entente ayant pour but l'achat de matériel;

CONSIDÉRANT QUE l'UMQ propose un achat regroupé avec ses membres pour se procurer des produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de calcium en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt

Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU :

QUE la Ville confie à l'UMQ le mandat de procéder, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière nécessaires aux activités de la Ville pour l'année 2018;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

18 décembre 2017

- QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;
- QUE la Ville confie à l'UMQ la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées et accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;
- QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;
- QUE la Ville reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; le taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;
- QU' un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM17 12 409

9.4 Barrage du lac Bobby (X0005382) - autorisation de signature

CONSIDÉRANT QUE la Ville est propriétaire du barrage du lac Bobby, lequel est connu sous le numéro X0005382 au Répertoire des barrages tenu par le Centre d'expertise hydrique du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire réparer et mettre à niveau le barrage X0005382 afin de se conformer aux normes établies à l'intérieur de la *Loi sur la sécurité des barrages* (RLRQ, c. S-3.1.01);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'autoriser le directeur du Service des travaux publics à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Tremblant les documents pour le dépôt et l'obtention de toutes les autorisations requises afin de permettre la réalisation des travaux de mise aux normes du barrage du Lac Bobby (X0005382) notamment auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM17 12 410

9.5 Projet du Plateau Natura phase IV - secteur de la Pinède - parties 1 et 2 - acceptation provisoire des travaux municipaux de niveau I

CONSIDÉRANT les ententes signées par LÉONARD & CARANTA CONSTRUCTION (2016) INC. en vertu du règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux et des résolutions CM16 11 413 et CM17 03 106, pour les travaux de construction de rues et de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire pour le projet du Plateau Natura phase IV, secteur de la Pinède, partie 1 et 2;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur du projet ainsi que le Service des travaux publics attestent que les travaux ont atteint le niveau I et



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

18 décembre 2017

sont conformes aux spécifications du règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU :

- D' accepter les travaux de niveau I du projet du Plateau Natura phase IV, secteur de la Pinède, partie 1 et 2, concernant les travaux de construction de rues et de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire sur les lots 6 017 601, 6 017 603 et 6 058 947, du cadastre du Québec;
- D' autoriser le Service des travaux publics à retourner la garantie pour les travaux du niveau I (caution de 482 441 \$) dès la réception de la garantie du niveau II (82 469 \$) auquel un montant de 17 355 \$ pour des déficiences constatés est ajouté;
- QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et que ce dernier garantisse la Ville contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM17 12 411

9.6 Demande d'aide financière - programme de soutien aux installations sportives et récréatives phase IV

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives phase IV offert par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

- D' autoriser la présentation et le dépôt de deux demandes d'aide financière auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives phase IV pour les projets suivants, en ordre de priorité :
- 1- Aménagement d'un aréna;
 - 2- Aménagement d'un gymnase;
- DE confirmer par la présente l'engagement de la Ville de Mont-Tremblant à payer sa part des coûts admissibles aux projets et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;
- DE désigner le directeur du Service des travaux publics comme personne autorisée à agir au nom de la Ville de Mont-Tremblant et à signer tous les documents relatifs aux demandes et projets mentionnés ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM17 12 412

9.7 Échange de terrains - barrage du lac Maskinongé

CONSIDÉRANT QUE la Ville n'est pas propriétaire du terrain sur lequel est situé le barrage du lac Maskinongé et ne possède aucun droit d'accès officiel au barrage;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

18 décembre 2017

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du terrain de l'emplacement et de l'accès du barrage est disposé à conclure un échange de terrain avec la Ville afin de régulariser cette situation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU :

D' autoriser l'échange d'un terrain correspondant à 460 m² du lot 3 646 999 du cadastre du Québec appartenant à la Ville contre un terrain correspondant à 1 600 m² du lot 5 805 081 du cadastre du Québec, le tout conformément aux indications du plan en annexe;

QUE la Ville s'engage à payer tous les frais reliés à cette transaction (projet 2017-28), incluant toute description technique, opération cadastrale ou acte notarié, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM17 12 413

9.8 Bouclage et prolongement du réseau d'aqueduc - servitude chemin des Eaux-Vives - autorisation de signature

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de régulariser une servitude qui avait été autorisée par la résolution 1998-236 de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot 2 804 072 est disposé à régulariser cette situation avec la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'autoriser la signature de l'acte de servitude à intervenir pour une partie du lot 2 804 072, tous les frais reliés au dossier étant à la charge de la Ville (poste budgétaire 02-413-01-419).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

CM17 12 414

10.1 Délégation de compétence MRC - collecte et transport des matières résiduelles

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides a déclaré sa compétence à l'égard de toutes les municipalités locales dont le territoire est compris dans le sien et ce, pour l'ensemble du domaine de la gestion des matières résiduelles aux termes du règlement 219-2007 adopté le 10 mai 2007 et tel que modifié par les règlements 249-2011 et 310-2015;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales de son territoire souhaitent actuellement prendre en charge les opérations de collecte et transport des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QU' un contrat entre la MRC des Laurentides et Les entreprises R.C. Miller enr., concernant la cueillette et le transport des matières résiduelles sur le territoire des municipalités d'Arundel, Barkmere, Mont-Tremblant, La



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

18 décembre 2017

Conception, Lac-Tremblant-Nord et Montcalm est actuellement en vigueur, lequel prendra fin le 31 décembre 2018, avec une année d'option pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT QU'

il y a lieu, durant la période transitoire suivant la délégation de compétences que ce contrat soit maintenu et ce, jusqu'à son expiration le 31 décembre 2018 ou jusqu'au 31 décembre 2019 si l'année d'option est retenue;

CONSIDÉRANT QUE

les parties jugent opportun de souscrire à une entente intermunicipale de services par laquelle la MRC des Laurentides s'engage à offrir les services de cueillette et de transport des matières résiduelles aux municipalités d'Arundel, Barkmere, Mont-Tremblant, La Conception, Lac-Tremblant-Nord et Montcalm;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par monsieur Danny Stewart

ET RÉSOLU :

- DE demander à la Municipalité régionale de comté des Laurentides le transfert des compétences de collecte et de transport des matières résiduelles pour les municipalité d'Arundel, Barkmere, Mont-Tremblant, La Conception, Lac-Tremblant-Nord et Montcalm tout en respectant les contrats et ententes actuellement en vigueur;
- D' autoriser la signature de l'entente à intervenir entre la MRC et la Ville concernant le maintien du service de cueillette et de transport des déchets par la MRC des Laurentides à compter de l'entrée en vigueur du règlement de délégation de compétences de la MRC et ce, jusqu'à l'expiration du contrat de collecte actuellement en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

11. **Culture et loisirs**
12. **Police**
13. **Incendie**
14. **Rapport**
15. **Acceptation de la correspondance**
16. **Affaires nouvelles**
17. **Période d'intervention des membres du conseil**

18. Deuxième période de questions

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

CM17 12 415

19. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Danny Stewart
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 20 h 38.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant
18 décembre 2017**

Luc Brisebois
Maire

Marie Lanthier
Greffière

